

LA FÉDÉRATION D'ORLOGERIE

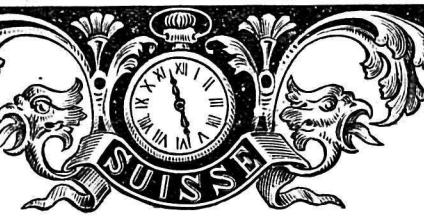
ULLMER, A. X. BERNE

ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . 10 » 5 » port en sus
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Biel

Prix du numéro 15 centimes



ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a**AVIS**

Le journal est en vente aux Kiosques littéraires de Biel, de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel et de Genève.

A Tramelan, chez M. Bourquin, drôguiste.

A Porrentruy, librairie Chapuis.
A Moutier, au magasin d'horlogerie P. Dubois.

A Delémont, au magasin de cigarettes Botteron-Boillotat.

ORGANISATION DU TRAVAIL

II.

LES ANCIENNES CORPORATIONS

(Voir le numéro du 14 janvier.)

La situation économique des masses n'a encore occupé que bien peu l'attention des historiens et l'obscurité qui enveloppe l'origine des communautés d'arts et métiers n'est dissipée qu'en partie. Aussi, une histoire complète des ouvriers et du travail du moyen-âge est encore à écrire. Un point pourtant est acquis : c'est que dans l'antiquité, le travail n'était pas réputé noble, étant le lot des prisonniers de guerre et des esclaves. Ce qui manquait à l'antiquité, c'était donc le travail libre et l'honneur du travail.

Sans vouloir remonter aux collèges d'artisans de l'ancienne Rome, on peut dire que les premières corporations sont nées dans les villes de l'empire germanique. L'esprit de confrérie formait alors un des traits caractéristiques des mœurs germaniques et les corporations y trouvèrent des conditions favorables à leur formation. Aussi, au milieu de la confusion et des conflits du moyen-âge, marchands et artisans se réunirent par profession, pour se défendre en commun des exactions et des rapines dont ils étaient en but de la part du clergé, des seigneurs et des gens de guerre. Les corps de mé-

tiers comptaient alors, le plus souvent, la principale force armée des villes, et les corporations devaient payer fort cher et parfois conquérir de force, les autorisations garanties par des chartes, sans lesquelles l'exercice de leur industrie n'était pas possible.

En dehors des luttes incessantes et souvent sanglantes que les corporations eurent à soutenir contre les pouvoirs rongeurs qui s'abattaient sur elles et entretenaient l'oisiveté des grands aux dépens du peuple affamé et méprisé, le caractère commun qui les distingue, à partir du moyen-âge, fut d'imposer au libre exercice d'un métier quelconque des conditions souvent tyranniques et de tenir les travailleurs subalternes dans une oppression absolue.

L'apprentissage, le compagnonnage, la confection d'un chef-d'œuvre ou pièce difficile du métier, l'obligation d'être maître pour avoir droit au mariage, l'obtention de la maîtrise subordonnée à la réussite d'un examen passé par ceux-là même qui allaient se trouver en rivalité d'intérêts avec le candidat, entachèrent le système corporatif d'alors d'un despotisme odieux.

Il est juste de dire, que l'influence pernicieuse des corporations n'apparaît pas dès l'origine et, qu'à côté du mal qu'elles ont fait, nous leur sommes redatables de quelques bienfaits. On leur doit d'avoir contribué à relever l'industrie en réhabilitant le travail ; elles furent souvent le refuge des faibles contre les forts et posèrent, les premières peut-être, le principe de la prévoyance, en prenant soin de leurs veuves, de leurs orphelins et de leurs vieillards.

Mais plus tard, ces institutions dévièrent de leur but primitif. Fondées dans un esprit de solidarité et d'indépendance, elles se rendirent peu à peu impopulaires par l'égoïsme étroit qui présidait à la plupart de leurs actes, et semèrent dans leur propre sein des germes de dissolu-

tion, grâce à une réglementation excessive qui paralysait l'essor du travail en le laissant dans une sorte de servitude.

De plus, les gouvernements s'accoutumèrent à faire une ressource des taxes imposées aux corporations et augmentèrent autre mesure leurs priviléges, pour avoir le prétexte d'augmenter leurs charges fiscales ; puis, à des dispositions pleines de largeurs succédèrent des dispositions restrictives et fort rigoureuses qui aboutirent à des mesures tyranniques et à d'absurdes exclusions ; enfin, à ces causes nombreuses de ruine vint s'ajouter l'augmentation constante des droits de réception et la durée fort longue des apprentissages — 8 à 10 ans, dans certaines industries.

Et pourtant, ces antiques et puissantes organisations eussent résisté peut-être à l'effort du temps, si le souffle égalitaire de la Révolution ne les eût balayées sans retour.

Nous allons examiner si le régime de liberté absolue qui a succédé au règne des corporations, a produit tous les fruits que notre siècle de progrès était en droit d'en attendre.

(A suivre.)

FÉDÉRATION DES BRODEURS SUISSES

La machine à broder inventée en 1827, n'a pas donné dès l'abord de bons résultats. Les premiers essais furent infructueux, et ce n'est qu'en 1852, grâce à des perfectionnements, que l'usage s'en répandit en Suisse. Aujourd'hui, la grande industrie de la broderie dispose de plus de 21,000 machines dont 18,405 fonctionnent en Suisse. On compte en outre, dans notre pays, 670 machines à broder à navette.

Il est à peine besoin de dire qu'un développement aussi prodigieux de l'industrie de la broderie mécanique ne s'est pas produit sans amener à sa suite tout le cortège de difficultés qui accompagnent habituellement les industries dont l'extension est trop rapide.

Déjà en 1876, M. A. Gœldy, juré suisse à l'exposition de Philadelphie, constatait que le nombre des machines à broder fonctionnant en Suisse s'était élevé de 6400, chiffre

de 1873, année de l'exposition de Vienne, à 10,424. Il ajoutait, qu'une aussi rapide augmentation avait complètement paralysé cette branche d'industrie, autrefois si florissante. On dut cette année-là écouter avec perte le trop plein des magasins. Une baisse immédiate et générale fut la conséquence de cet état de choses. Les salaires, naturellement, suivirent la même marche ; ils tombèrent de 45 à 53 centimes suivant la qualité et les échantillons à 30—35 centimes, soit une baisse d'un tiers environ.

Quels étaient les remèdes à cette fâcheuse situation ? C'est ce dont on ne manqua pas de se préoccuper. M. A. Goeldy témoigne dans son rapport sur l'exposition de Philadelphie d'une vision très nette des moyens à employer pour y mettre un terme. Ces paroles méritent d'être citées textuellement, il dit :

« Commercant ou fabricant, l'homme isolé, quelles que soient d'ailleurs ses ressources intellectuelles et financières, ne saurait se suffire à lui-même, aujourd'hui que l'industrie a pris une si vaste extension. Ce qu'il faut maintenant, c'est une action commune, un accord unanime, pour replacer l'industrie sur de saines bases. »

L'opinion n'était pas encore préparée alors à l'adoption de mesures d'ensemble ; l'action individuelle allait bientôt, pensait-on, avoir raison de difficultés qu'on se plaisait à croire passagères. Il n'en fut rien. La crise empira sans cesse et, en 1884, elle avait atteint un tel degré d'acuité qu'il devint évident au plus grand nombre que le temps du chacun pour soi devait faire place à une période où la solidarité serait à la base des relations industrielles. Vers la fin de l'année 1884 des réunions locales convoquées par des annonces dans les journaux eurent lieu sur divers points du canton de St-Gall « pour discuter les moyens d'obtenir une élévation des salaires et de meilleures conditions pour l'ouvrier ». L'idée chaleureusement appuyée fut bientôt suivie d'exécution et le 13 décembre 1884, l'association des brodeurs à la machine à navette se constituait avec 98 fabricants sur un total de 103. Peu après, le 22 février 1885, une assemblée de délégués décidait la fondation de l'association des brodeurs de la Suisse orientale et du Vorarlberg qui réunit actuellement près de 98 % des machines en activité. Enfin en février 1886, une association analogue se constituait en Saxe, sur l'initiative de délégués de l'association suisse.

Un mouvement aussi étendu basé sur une organisation que nous allons esquisser en quelques mots, ne tarda pas à exercer la plus heureuse influence sur la situation de l'industrie de la broderie. On est en droit d'attendre d'aussi bons effets de la Fédération horlogère, si elle s'inspire des intérêts de l'ensemble et si ses membres savent faire le sacrifice de quelques vues personnelles et de quelques intérêts secondaires.

Les principes de l'Association des brodeurs sont les suivants :

1^o Obligation de ne donner du travail qu'aux co-sociétaires et de n'en recevoir que de ceux-ci ;

2^o Fixation d'un minimum des salaires ;
3^o Limitation de la durée du travail.

Le respect de ces prescriptions est soumis au contrôle des membres de l'Association. Les contraventions sont signalées au président de la section locale qui procède à une enquête et soumet le dossier au Comité central. Celui-ci en nantit la Commission arbitrale qui prononce les pénalités. Les contrevenants sont exclus de l'Association ce qui entraîne des conséquences très graves pour eux. Une caisse de secours alimentée par les contributions des fabricants à raison de 2 fr. par machine et par mois, sera à indemniser ceux-ci en cas de chômage. Une indemnité jour-

nalière de 2 fr. par machine peut être allouée durant une période qui ne saurait dépasser 50 jours.

L'Association a, depuis 1885, un organe hebdomadaire intitulé *Die Stickerei-Industrie* qui tire actuellement à 11,650 exemplaires.

La Fédération horlogère en création devrait s'inspirer de l'organisation des brodeurs suisses, il nous a paru utile de faire connaître l'origine de celle-ci, son mécanisme et ses succès.



Communication du Bureau commercial de la Fédération horlogère.

(Officielle.)

Les fabricants d'horlogerie auxquels une maison : *George Fruhling & Cie*, 46 Cannon Street, à Londres, demanderait des montres sont priés de communiquer avec le Secrétariat permanent, M. James Perrenoud, à la Chaux-de-Fonds.



NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Congrès des ouvriers émailleurs et peintres du 10 janvier 1887, à Bienne.

Quatorze délégués des sections de Porrentruy, du district de Courteilary, du Locle, de la Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, de Bienne et environs, ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers de Bienne, ont témoigné par leur présence de l'intérêt qu'ils portent à la fédération de tous les intérêts horlogers.

Les rapports des différentes sections dont il a été fait lecture, indiquent qu'une grande activité est déployée partout dans le but d'arriver rapidement à l'organisation définitive de la Fédération des peintres et émailleurs.

800 ouvriers de cette branche sur 900 que comptent les Montagnes Neuchâteloises et Bienne, font actuellement partie de la Fédération. Les deux plus importantes sections, Bienne et St-Imier, comptent à elles seules 420 membres.

Les règlements fédératifs et celui concernant les apprentis ont été adoptés, ainsi qu'un tarif général uniforme pour toutes les sections, qui sera mis en vigueur d'après les décisions de l'assemblée qui aura lieu le 23 courant.

Une décision de haute importance a été adopté ; elle est ainsi conçue : « Il est interdit aux ouvriers de prendre la pension et la chambre chez leurs patrons. » Il a été prouvé que les patrons en font un tel abus qu'il n'est plus possible à un père de famille de trouver de l'occupation dans un atelier.

La section de Bienne a été choisie comme siège du Comité central. Chaque localité aura un représentant de ce Comité.

Bienne, le 19 janvier 1887.

Le Comité central.

Congrès des délégués faiseurs de secrets du 16 et 17 courant, à Bienne.

Les sections de Chaux-de-Fonds, St-Imier, Locle, Fleurier, Porrentruy et Bienne étaient représentées à ces deux importantes séances.

Le règlement fédératif a été adopté. Un Comité central, composé de 15 membres pris dans les différentes localités aura son bureau à la Chaux-de-Fonds.

La question des apprentissages a été longuement discutée ; des mesures rigoureuses seront prises pour que, pendant une certaine période à déterminer, de nouveaux apprentis ne soient pas formés.

Un tarif général des prix sera communiqué aux fabricants. Le bureau du Comité central décidera le moment où il entrera en vigueur.

Dès ce jour, la mise d'entrée dans la Fédération des faiseurs de secrets est fixée à fr. 20 ; à partir du 31 courant, elle sera de fr. 40.

Avis aux ouvriers de cette partie qui n'ont pas encore fait preuve de solidarité envers leurs camarades.

Jusqu'ici, 300 ouvriers faiseurs de secrets, sur 400 que comprend cette partie, ont adhéré à la Fédération.

Communiqué par le Comité de Bienne.

Communication importante.

Dans leur assemblée du 19 décembre 1886, à Bienne, les délégués des sociétés des ouvriers monteurs de boîtes, peintres, émailleurs, graveurs, faiseurs d'échappements et de la Fédération biennoise, ont décidé de provoquer une assemblée de délégués de toutes les sections existantes pour le dimanche 23 janvier courant, à 9 heures du matin, à la Tonhalle à Bienne, pour :

1^o Fonder la Fédération de tous les métiers organisés.

2^o Etablir les prix minimum en dessous desquels il sera interdit de travailler.

3^o Fixer la date où les nouveaux tarifs devront être mis en vigueur.

L'ordre du jour définitif sera fixé à l'ouverture de l'assemblée. Vu les tractations importantes, toutes les sections formées ou en formation sont chaleureusement invitées à y envoyer une délégation.

Les sections sont invitées à aviser M. J.-A. Robert, président des remontoirs de Bienne, par combien de délégués elles se feront représenter à cette assemblée.

Le comité d'initiative.

Pierristes et sertisseurs.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la fin de la grève des pierristes et sertisseurs de Bienne, Boujean et environs. Voici quelques détails complémentaires :

Tous les commerçants en pierres pour l'horlogerie, exceptés 3 (1 de Bienne, 1 de Neuchâtel et 1 de Couvet) ont accepté le nouveau tarif, ainsi que les 2/3 des patrons pierristes.

On nous dit que ces derniers ont assez de commandes pour pouvoir occuper tous les ouvriers de la partie. Tant mieux.

Société des repasseurs, démonteurs et remontoirs de Porrentruy.

Dans la réunion qui a eu lieu dimanche à l'Hôtel Suisse, l'assemblée est revenue sur la décision qu'elle avait prise, le 28 novembre, concernant la mise d'entrée qui a été fixée comme suit : à partir du 1^{er} février, 3 fr. ; au 15 février, 4 fr. et au 1^{er} mars, 5 fr. Les ouvriers qui ne font pas encore partie de la société sont invités à se faire inscrire au plus tôt.

MM. Jeannerat Xavier et Meuret Gélestin ont été élus membres du comité. Il a en outre été décidé que l'on ne ferait plus d'apprentis à moins de deux années de termes d'apprentissage et sans aucune rétribution sur les parties du repassage, démontage et remontage. Tous les sociétaires sont tenus de s'y conformer. L'assemblée, ensuite de cette dernière décision, a chargé le comité d'élaborer un projet de règlement concernant les apprentis des parties qui se rattachent à la dite section.

Le Comité.

Fabricants de cadrans d'émail.
De bonnes nouvelles nous parviennent sur le mouvement fédératif des fabricants de cadrans d'émail : La Chaux-de-Fonds, Locle, Neuchâtel, Val de Travers, Val de Ruz, Genève, Bienn, Granges, Moutier, Porrentruy, Val de St-Imier, Morat, toutes ces localités ont formé des syndicats de patrons ou se sont jointes à des sections ; ce groupement comprenant la presque totalité des émailleurs en Suisse, il est urgent que les indécis s'y

joignent au plus vite, soit jusqu'au 25 courant. Un congrès de délégués va être réuni très prochainement pour discuter les bases de la Fédération de cette branche. (*Communiqué.*)

Société mutuelle horlogère mixte de Delémont et ses environs.

L'assemblée générale devant avoir lieu très prochainement, le comité invite les personnes désireuses d'y entrer, à s'annoncer ou à faire parvenir un certificat médical *au plus tôt* au président ou à l'un des membres du comité.

Histoire d'une industrie ruinée. (Suite.)

Les propositions du brouillon le plus incorrigible de Londres.

Sir John Bennett recommanda de plus belle à livrer bataille.

Ce que je voulais alors, dit-il, et ce que je veux encore aujourd'hui, c'est que les horlogers anglais soient assez sensés pour reconnaître la supériorité des méthodes suisses et pour les adopter. Je demandai d'abord que nous fissions tous nos efforts pour arriver à la plus grande simplicité dans nos modèles de mouvements — proposition naturelle à toute évidence. En tenant strictement à ce système en Suisse, où chaque instrument et chaque mesure sont d'une précision mathématique, des gens, habitant à des distances considérables les uns des autres, ou retenus toujours dans les montagnes par les neiges, font les montres les plus parfaites qu'on puisse voir, par l'ajustement de mille petites parties d'un mouvement, fabriquées par un grand nombre d'ouvriers. En effet, l'industrie horlogère suisse nous offre un exemple frappant de la valeur du principe de répétition de Witworth. Depuis les temps de Lord Brougham et de Sir John Bouring jusqu'aujourd'hui, nous avons espéré qu'on introduirait le système décimal dans ce pays, mais nous en paraîssions plus éloignés que jamais. Des projets de loi ont été sur le point de passer, et M. Mundella, alors ministre de l'Instruction publique en fit le sujet d'une étude facultative dans le règlement des Ecoles ; mais grâce à l'indifférence des Comités scolaires et du public en général, nous en sommes encore presque au point où nous avons commencé. J'insistai également sur l'importance qu'il y a à posséder des outils bons et pratiques. Cependant, lorsqu'un fabricant d'outils vint de Suisse avec l'intention de les introduire chez les horlogers anglais, l'Institut d'horlogerie, tout en assistant à sa première conférence, refusa net de lui céder une de ses salles, pour y exposer ses spécimens pendant quelques semaines. C'est de cette manière vraiment patriotique que les Anglais eurent raison de l'invasion étrangère !

Travail des femmes. Bienveillance de Dickens.

Le point sur lequel j'insistai principalement, continua Sir John Bennett, c'est la grande importance d'une subdivision plus étendue du travail et spécialement l'introduction des ouvrières dans l'horlogerie. Je leur prouvaï que les Suisses observent la plus complète subdivision des parties et que chaque ouvrier trouve toujours ainsi la meilleure occasion d'exercer ses aptitudes spéciales. Je leur dis aussi que, tandis qu'on continue à employer des ouvriers là où le travail exige un certain développement de force musculaire, on emploie très avantageusement des femmes pour toutes les opérations qui demandent la plus grande délicatesse de toucher. En Suisse, on emploie plus de femmes que

d'hommes à domicile, pour la fabrication des montres ; plus de 20,000 femmes sont ainsi occupées dans le canton de Neuchâtel, et si l'on avait voulu m'en croire, des milliers de jeunes femmes anglaises, selon toute probabilité, seraient aujourd'hui employées à domicile à un travail propre, léger et lucratif. L'hostilité des horlogers anglais fut la seule récompense que je reçus de mes efforts, dans la lutte que j'entrepris sur tous les points que je viens d'énoncer. Mon plus grande crime, du moins aux yeux des ouvriers, fut ma propagande en faveur de l'introduction des femmes dans l'industrie horlogère. Voici un exemple de l'esprit qu'on manifestait sur ce point : au plus fort de la bataille, Charles Dickens m'amena la femme de « Orion » Horne et quelques autres dames. « Bennett, me dit-il, je voudrais que vous missiez ces dames au travail. » Je les employai à préparer des dessins pour des gravures de boîtes de montres. Les graveurs anglais refusèrent de les aider ; mais sous la direction d'un Suisse, établi à Northampton Square, elles acquirent bientôt une grande habileté dans leur métier. Les graveurs anglais cependant se refusaient obstinément à graver les dessins faits par des mains féminines, et après avoir essayé de surmonter de formidables difficultés, en ayant recours même à un atelier particulier, ces femmes furent obligées d'abandonner la partie. Mme Horne s'adonna ensuite à la photographie où elle réussit. Leur succès même fut la pierre d'achoppement à laquelle elles vinrent se buter. Comme je l'ai dit, pendant que je pressais ainsi mes collègues d'avoir à remettre notre industrie en bon état, j'avais à traverser des temps très durs. Il y eut une opposition épouvantable, et les ouvriers horlogers étaient insensés à ce point que lorsque j'avais à aller parmi eux, je devais me faire accompagner par un agent de police, de peur de voir mettre en pièces mes modèles. J'étais assiégé littéralement de tous les côtés, mais je dois dire que je me plaisais à cette lutte, et qu'en fin de compte, je n'y perdis absolument rien. Les horlogers anglais prétendent que, grâce à mon action dans cette affaire, j'ai été la cause de la perte de l'industrie, et j'ajoute volontiers qu'en le disant, ils n'ont pas tort. Je puis dire cependant qu'avant d'engager les fabricants suisses à exercer leur intelligence à améliorer les genres anglais, dans le but de livrer au marché anglais une montre de bonne qualité à un prix raisonnable, j'avertis loyalement mes concitoyens du danger qui les menaçait et les engageai vivement à entrer eux-mêmes dans la voie du progrès. Si j'avais été égoïste, aurais-je encouru leur haine comme je le fis, — ou n'aurais-je pas plutôt gardé pour moi le secret de la supériorité et du bon marché des montres suisses, et fait une fortune bien plus considérable que celle que j'ai réalisée ? N'ai-je pas le droit de demander maintenant, sans aucune vanité de ma part : qui donc a eu raison ?

Philosophie des affaires de Sir John Bennett.

Le monde entier est mon pays, s'écrie Sir John, et avoir la meilleure montre pour le moins d'argent, telle est ma devise en tant que serviteur du public anglais. Si j'étais fermier, et je l'ai été à une autre époque, — voudriez-vous que je perdisse de l'argent en semant du blé, quand je puis avoir du froment étranger à 28 sh. les 8 boisseaux, ou en élevant du bétail quand je puis avoir de la viande d'Amérique à moins de six pence la livre, et pourquoi ferais-je faire des montres en Angleterre, quand je puis les avoir à meilleur marché en employant des ouvriers en Suisse plutôt que chez nous ? N'oubliez pas que si quelques-uns en souffrent, la grande masse

de la communauté y trouve son profit. C'est une plaisanterie de la part des horlogers anglais de prétendre que les articles suisses ne valent pas les nôtres ; très souvent, ils sont supérieurs aux nôtres. Pendant ces trente-cinq dernières années, des milliers de montres suisses ont passé par mes mains et jamais je n'en ai trouvé une mauvaise. Certes, on ne peut en dire autant des montres anglaises. Personne ne demande de montre anglaise, chacun se contente d'avoir une bonne montre. En un mot, des montres de Suisse et de Saxe se trouvent partout, et je ne serais pas surpris que chacun de ces messieurs, engagé dans cette agitation antihéhélique, portât lui-même une montre suisse dans sa poche !

L'avenir de l'industrie.

Sir John Bennett craint que nous ayons perdu toute chance, que l'industrie soit perdue sans retour. Mais il ne verrait pas sans plaisir une nouvelle et vigoureuse tentative pour regagner le terrain perdu. L'ennui, c'est que « si nous avançons de 5%, les Suisses avancent de 10% ». Il avoue bien que l'Institut d'horlogerie a commencé dernièrement à donner un enseignement technologique, ce que, d'après lui, il aurait dû faire depuis longtemps. A tout prendre, c'est un effort peu considérable. Aucune tentative sérieuse pour la reprise des affaires n'aura été faite, il en est convaincu, avant qu'on n'ait reconnu, aussi complètement que le font les Suisses, la valeur du travail des femmes dans l'industrie. Sir John devient éloquent lorsqu'il s'étend sur les beautés du système d'éducation suisse, qu'il a étudié sur les lieux même. Il insiste vivement sur ce point que notre pays ne peut espérer être dans l'avenir le siège puissant d'industries perfectionnées, que si nous nous assimilons de plus en plus entièrement les principes et les méthodes de l'éducation adoptés en Suisse, et dont la gradation, depuis les genoux de la mère jusqu'à sur les bancs de l'école industrielle, trouve en lui un défenseur enthousiaste. « Si vous voulez avoir une montre parfaite, vous devez d'abord avoir un parfait horloger », telle est sa devise. Il nous envoyons annuellement un million de livres sterling pour des montres, nous payons dans cette somme un tantième des frais que le peuple suisse fait pour son éducation.

« Doublez la puissance cérébrale de la nation, dit-il, c'est là le vrai remède pour guérir la plupart des maladies dont souffre le peuple anglais. »

Commerce des déchets d'or et d'argent.

Voici la réponse faite par le Conseil fédéral, le 11 janvier 1887, à la pétition de MM. E. Lenz et Consorts, de la Chaux-de-Fonds :

Le Conseil fédéral a pris connaissance de la pétition que vous lui avez fait parvenir, avec votre lettre du 28 décembre, au nom d'un certain nombre de chefs d'ateliers produisant des déchets d'or et d'argent et par laquelle vous lui demandez :

« 1^e d'ordonner un sursis à l'arrêté pris par le Département fédéral du commerce en date du 20 novembre ; 2^e d'en supprimer les dispositions qui imposent aux personnes qualifiées pour vendre ou fondre des déchets, l'obligation de les soumettre à l'inspection des bureaux de contrôle. »

Tout d'abord, le Conseil fédéral doit relever le fait que la pétition ne lui est parvenue que deux jours seulement avant la mise en vigueur de la loi fédérale sur les déchets, alors que

toutes les mesures d'exécution, dont l'arrêté du 20 novembre fait partie, avaient dû nécessairement être prises à l'avance pour assurer le fonctionnement régulier de la loi. Pour cette seule raison déjà, le Conseil fédéral ne pourrait entrer en matière sur votre demande.

Mais il ne le peut pas davantage au point de vue du fond. En effet, le seul motif invoqué par les pétitionnaires à l'appui de leur demande, c'est que les dispositions de l'arrêté dont il s'agit mettent en suspicion leur honorabilité. Or, toute loi de police impose forcément aux honnêtes gens certaines formalités qui ont pour but de les protéger contre les actes des malhonnêtes gens. Si le motif que vous invoquez était reconnu valable pour ce qui vous concerne, ils devrait l'être aussi pour les acheteurs, fondeurs et essayeurs de déchets, auxquels la loi et les règlements imposent des formalités beaucoup plus détaillées et gênantes. Ces derniers ne manqueraient pas de prétendre à leur tour que leur honorabilité est mise en suspicion, et nous devrions équitablement leur donner aussi raison. Il ne resterait plus alors qu'à laisser tomber une loi que les chefs d'ateliers ont eux-mêmes réclamée pour être garantis contre le vol et le recel dont ils se plaignent fréquemment les victimes. Il n'est pas juste de vouloir qu'une loi soit faite seulement pour les autres et de n'en pas accepter pour soi-même les conséquences.

Nous tenons à relever que vous êtes dans l'erreur en interprétant l'article 5 de la loi dans le sens restrictif où vous le faites. La compétence qui nous est donnée de déterminer la qualité et l'identité des personnes qui ont le droit de vendre et de faire fondre ou essayer des déchets implique, à nos yeux, le droit pour l'autorité fédérale de faire aussi établir la provenance exacte des déchets présentés à la vente, à la fonte ou à l'essai. Voir d'ailleurs l'article 2, 3^{me} alinéa, de la loi.

Vous êtes également dans l'erreur lorsque vous croyez que le Département fédéral du commerce n'a pas été renseigné suffisamment sur les conséquences des mesures qu'il a arrêtées avec notre autorisation. La question a été examinée mûrement et à diverses reprises, et c'est soit à la demande, soit sur le préavis des administrations de contrôle, que les instructions du 20 novembre ont été arrêtées. Il a paru à toutes les personnes compétentes que c'était le seul moyen de prévenir des cas comme celui de ce dégrossisseur bien connu qui limait des lingots de son patron, mêlait cette limaille aux déchets d'une polisseuse de boîtes, et avait pu réussir ainsi à soustraire à son patron et à vendre pour plusieurs dizaines de mille francs d'or.

La formalité prescrite par les instructions du 20 novembre est d'ailleurs extrêmement facilitée par les bulletins de présentation que chaque chef d'atelier pourra remplir à son domicile sans avoir à se déplacer pour ses opérations de vente, de fonte ou d'essai. Il est fort probable que lorsque les pétitionnaires connaîtront dans ses détails le système adopté, ils se convaincront que leurs craintes sont sans fondement.

En conséquence, le Conseil fédéral estime que l'arrêté du 20 novembre est parfaitement justifié et qu'il n'est pas possible de surseoir à l'exécution de mesures qui, du reste, sont déjà entrées en vigueur depuis quelques jours.

EXPOSITION DE BARCELONE

Voici quelques dispositions du règlement général de l'exposition universelle qui aura lieu à Barcelone de septembre 1887 à avril 1888 :

Art. 9. Il sera dressé un catalogue officiel, méthodique et complet des produits de toutes

les nations, indiquant : le nom des exposants, la nature de l'industrie et le lieu de production. A cet effet, les exposants fourniront, sous leur responsabilité, les données nécessaires à la rédaction de ce catalogue, dans la forme habituellement usitée dans les expositions internationales.

Art. 10. Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour protéger en Espagne les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique qui figureront à l'exposition. Les employés, chargés du service de la surveillance, recevront la consigne d'interdire qu'on dessine, copie, mesure, photographie ou reproduise les objets exposés par modèles ou moulages, sans autorisation écrite de l'exposant. La Junta Directiva se réserve le droit d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 13. Les exposants espagnols et étrangers devront payer une location pour les emplacements qu'ils occuperont leurs produits dans l'enceinte de l'exposition.

Art. 16. Les compagnies des chemins de fer espagnols accorderont une réduction de 50 % sur les prix de leur tarif général, pour le transport des produits destinés à figurer à l'exposition universelle de Barcelone. Il sera fait les démarches nécessaires pour obtenir les mêmes réductions sur les lignes étrangères correspondant avec les chemins de fer espagnols. La plus grande partie des services maritimes ont consenti à des rabais analogues sur leurs tarifs ordinaires.

Art. 17. Les exposants auront à leur charge tous les frais concernant la réception de leurs colis en gare ou au port, ainsi que leur transport jusqu'à l'entrée de l'exposition. La manutention intérieure sera faite par les hommes d'équipe de la société organisatrice, pour le compte des exposants.

Art. 18. La société organisatrice apportera le plus grand soin aux opérations de la manutention qu'elle prendra à sa charge, mais il est expressément entendu que dans aucun cas, elle ne pourra être rendue responsable des pertes, dégâts ou avaries qui pourraient arriver aux colis ou à leur contenu.

Art. 19. Les exposants ou les collectivités d'exposants devront supporter tous les frais particuliers de leur installation, tels que : ameublement, décoration, mise en place, entretien et nettoyage de leurs produits, les soubassements et le montage des machines, la force motrice, la vapeur, l'eau, le gaz, le démontage, l'assurance, les terrassements, s'il y a lieu, les droits de douane ou d'octroi pour tous les objets consommés ou vendus, etc., etc. Les exposants devront soumettre à l'approbation de la Junta Directiva les plans des vitrines, meubles ou installations qu'ils ont l'intention de placer dans l'exposition. Ils seront responsables des dégâts qu'ils pourraient faire aux murs ou cloisonnements sur lesquels ils s'appuieront.

Art. 26. Il sera constitué un jury international des récompenses qui commencera ses opérations le plus tôt possible après l'ouverture de l'exposition. Les récompenses consisteront en : diplôme d'honneur, diplôme de médaille d'or, diplôme de médaille d'argent, diplôme de médaille de bronze, diplôme de mention honorable. Chaque diplôme sera accompagné d'une médaille de bronze en forme de croix ou décoration, avec un ruban aux couleurs d'Espagne et son écrin. La distribution des récompenses aura lieu avant la fermeture de l'exposition, avec la plus grande solennité. Une immense publicité sera donnée à la liste des récompenses.

Art. 27. Avec l'autorisation préalable du gouvernement espagnol, il sera organisé une loterie dont les lots seront exclusivement achetés parmi les objets exposés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à la *Junta directiva de l'exposition universelle de Barcelone.*

NOUVELLES DIVERSES

Sait-on à combien de manipulations est soumis un verre de montre avant d'arriver chez l'horloger? Notre confère de la *Gazette de France* va vous l'apprendre:

Savez-vous combien il se vend de verres de montre par an? Cent millions. Une seule usine, celle de Trois-Fontaines, près de Sarralbourg, en fournit 25 millions. La fabrication de ces objets si fragiles a subi d'assez nombreuses modifications.

Dans l'origine, les verres adaptés aux *Eufs de Nuremberg*, de forme ovale, étaient taillés à la meule dans un bloc de cristal. Un peu plus tard, on coupait, au moyen d'un anneau de fer chauffé au rouge, une calotte dans de petites sphères soufflées. Plus tard encore, le mécanisme des montres ayant diminué d'épaisseur, les verres en usage furent trouvés trop convexes.

On essaya alors de souffler de petites fioles dont le fond affectait la forme du verre à obtenir. Mais il fallait une fiole par verre, et les prix restaient très élevés.

Aujourd'hui, l'ouvrier cueille avec la canne du verrier une masse de verre de plusieurs kilogrammes et lui donne, en soufflant avec la bouche, la forme d'une poire à parois épaisses. Il la réchauffe alors, la gonfle en la mettant en communication avec un réservoir d'air comprimé et produit une boule énorme dont l'épaisseur ne dépasse guère un millimètre.

On détache, au moyen d'un compas dont l'une des branches est armée d'un diamant, le nombre de verres de montre que peut fournir la boule.

Une bonne ouvrière peut découper 6,000 verres dans une journée.

Les diverses formes des verres de montre leur sont données par application du rouge vif sur les moules en terre, concaves ou convexes, suivant les fabriques.

C'est au moyen de la meule qu'on taille le biseau et qu'on donne aux verres de luxe la forme plate qui les rend si élégants... et si fragiles.

Quand un verre arrive chez l'horloger, il a passé par les mains de trente-cinq ouvriers.

Exportation d'horlogerie suisse. — Durant le 4^{me} trimestre 1886, les exportations d'horlogerie à destination des Etats-Unis de l'Amérique du Nord se sont élevées, d'après les indications des consuls américains : du district consulaire de Bâle à 1,572,373 fr.; de celui de Zurich, à 1619 fr.; de celui de Genève, à 448,748 fr. (et 327,923 fr. pour des boîtes à musique); de celui de Berne, à 14,906 francs.

Statistique horlogère graphique. — Le *Journal suisse d'horlogerie* de Genève a publié deux intéressants tableaux graphiques représentant l'un les exportations d'horlogerie suisse par pays en 1885, et l'autre les importations et exportations d'horlogerie de notre pays en 1885 par branches : montres et boîtes d'or, d'argent, de métal commun, mouvements et fournitures. Ces tableaux extraits du mémoire « L'horlogerie suisse en 1886 » par Jules Gfeller, à Berne, primé à Bienne l'année dernière, étaient encore inédits. On peut s'en procurer des exemplaires au prix 50 centimes à l'Administration du journal cité. Nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer ces tableaux qui parlent infiniment mieux à l'esprit que les arides colonnes de chiffres. Ils facilitent beaucoup les comparaisons et mettent sur la voie de curieux rapprochements.

PORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité

de

18

Remontoirs or 12 et 13 lignes
POUR DAMES**Léon GAGNEBIN-DU-BOIS**ST-IMIER
(Suisse)**Remontoirs or, argent et galonné**
Ancre et Cylindres 11" à 20"

Téléphone



Téléphone

LOUIS MULLER

Quartier-Neuf, 55

— BIENNE —

PORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant
Système interchangeable

53

AEBY & LANDRY
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,
Chaux-de-Fonds, Bienné, Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

USINE HYDRAULIQUE ET USINE A VAPEUR

Jean GERBER fils

St-IMIER, Beau-Site et Suze

Spécialité de dorures fortes et finissages

Grands ateliers de nickelage, nouvelle invention, dorure,
argenture et galonné

TRAVAIL PRÖMPT ET SOIGNÉ

63 b

Spécialité de boîtes carrées
Or - argent - métal
Mouvements ronds et carrés
Rapportage et incrustations or
en tous genres
Bijouterie et Orfèvrerie
Broches et boutons de manchettes, système breveté
Boîtes à facettes et quichets festonnés
Décoration en relief

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienné.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

19

Fabrication de cadrans en émail

Spécialité de Genres fantaisies
Emaux de couleurs genres paillonnés et sous fondant

J. WYSS, FILS
CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE

PORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité de Remontoirs au pendant
Système interchangeable

AEBY & LANDRY
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,
Chaux-de-Fonds, Bienné, Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

USINE HYDRAULIQUE ET USINE A VAPEUR

Jean GERBER fils

St-IMIER, Beau-Site et Suze

Spécialité de dorures fortes et finissages

Grands ateliers de nickelage, nouvelle invention, dorure,
argenture et galonné

TRAVAIL PRÖMPT ET SOIGNÉ

63 b

Fabrication mécanique
de

BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St-IMIER

Téléphone

28

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité de MONTRES pour DAMES

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE

RÉGULATEURS et RÉVEILS Grand Choix
Prix réduits

Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

TÉLESCOPE

Spécialité de 5

MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME MARQUE
ZÜRICH 1883 DÉPOSÉE MÉDAILLE
Anvers 1886

HRI THALMANN
Avenue de la Gare BIENNE Avenue de la Gare

Fabrique d'Horlogerie garantie
EUG. VUILLEMIN
Marque de fabrique MADRETSCH (Suisse)

Téléphone

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES
or et argent
Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre
déposée Qualité bon courant et soigné 13

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail

Peinture sur émail

JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS
taille douce en couleur
et sur guilloches

Polissage et FINISSAGE
de boîtes et cuvettes
or et argent

LA BOURGOUNIE - BIENNE -
Quartier-Neuf - Quartier-Neuf

Téléphone

Fabrication d'Aiguilles
Spécialité pr exportation
Acier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES
POIRES 2
Breguets et Dessins variés
Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques
à toutes épaisseurs

Manufacture d'Horlogerie
POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Georges FAVRE-JACOT
LOCLE SUISSE 6

COMMISSION -- EXPORTATION

FABRICATION
de
PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER
BIENNE 21

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE
Lina NADENBOUSCH 10
GROS BIENNE DETAIL

Diamants, Rubis, Chrysolites et Grenats

Fabrication d'Horlogerie garantie
Spécialité de Remontoirs or et argent
de 12 à 21 lignes
Finissages de Genève pour **H-SCH+** pièces de première qualité
en 12 et 13 lignes 4

HAEGLER-SCHWEIZER
BIENNE (Suisse)

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie
HORLOGERIE SOIGNÉE 7

ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE



Aug. WEBER

A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes.

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE
Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & C^{IE}
B I E N N E

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

Fabrique d'Ébauches de Bienne

F L U R Y F R È R E S

A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis
13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant

12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancras, lépines et savonnettes

Ouvrage soigné et consciencieux

32

FABRIQUE

29

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)

Commission — Expédition — Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle

72

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

FABRICATION D'HORLOGERIE

en tous genres

ALEXIS HUGUENIN

St-IMIER

EXPORTATION

8

Spécialité : Genres anglais et autrichien

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

17

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande

C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RESINOLINE - LA - CLAIRE



Exiger la marque
aux deux hiboux



Exiger la marque
aux deux hiboux



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers, et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les : **Fabriques, Ateliers, Bureaux Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'Ecoles, etc.**

Le bidon de deux litres . . . Fr. 2,75

Le bidon de cinq litres . . . 5,40

Emballage perdu, franco pour la Suisse. Rabais par forte quantité.

12

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

Magasin de Verrerie et Porcelaine
L. SPECKERT-GRINDAT
 15, rue du Quartier-Neuf, à BIENNE

Articles de ménage en tous genres. *Dejeuners et Dîners complets en fine porcelaine, unis et décorés.* — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.
Lampes de table et à suspensions de première qualité garantie.
Lampes Progrès.

Prix très réduits

25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

La Rôtisserie de cafés

Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—o—

Marque de fabrique
déposée
—o—



Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—o—

Marque de fabrique
déposée
—o—

CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti
en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1.10, 1.30, 1.50.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme.

30

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

BASERBA 8 CIE, BIENNE

Rue de Nidau

AU PLANTEUR

BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau mérusier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

26

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

MAISON
MATILE-MATHEY
 CHEMISIER

Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE



Chemise Bretelle
Patte Bretelle
Caleçons et Gilets flanelle
sur mesure

27

Trousseaux et Layettes

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées à Cleveland
WHITE (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE

KLÖTI - BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88

20

CAFÉ-RESTAURANT

F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

F. SCHNEIDER.

Etuis dans tous les prix

en bois

ETUIS

11

OTTO TIETZE, BIENNE

FANTAISIE

Etuis patent à partir de 25 ct.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousettes.

24

**Un
établissement d'horlogerie**

cherche à Bienne ou à St-Imier un chef d'atelier pouvant entreprendre le remontage journalier d'au moins douze cartons de pièces à cylindre et à ancre de 15 à 20 lignes, avec ou sans mise en boîtes.

Remettre les offres avec prix du remontage, des rochets, vis, aciers, roues, nickelages et dorages, sous pli cacheté portant le n° 240 J, à l'agence de publ. Haasenstein & Vogler, à St-Imier. 69

ASSORTIMENTS

On demande pour de suite de bons ouvriers garnisseurs d'ancres. Ouvrage lucratif et suivi. 67
E. Indermühle, Bienne.

On demande

deux bons pivoteurs pour petites pièces chez Huguenin-Wüthrich, 62 planeteur cylindre, Yverdon.

On demande

de suite deux bons pivoteurs pour échappements ancre. S'adresser à M. G. Zürcher, à Madretsch. 74

CHRONOGRAPHES

Un spécialiste recevrait des offres pour le posage de chronographes et compteurs, pour des commissions importantes. Adresser poste restante, A. B., Sentier (Vallée de Joux). 68

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

MONTAGE DE BOÎTES

en tous genres

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

45

SPÉCIALITÉ
de
Boîtes argent



INCENDIE !!!

Malgré l'incendie qui vient de détruire la **Tréfilerie** et les **ateliers de laminage à froid** de la

Société anonyme des Aciéries suédoises

dont nous sommes les agents exclusifs, nous informons notre honorable clientèle que, par suite du fort stock que nous avons en magasin, nous sommes, comme auparavant, à même d'exécuter tous les ordres qui nous seront transmis en bandes et et fils d'acier.

Par suite des mesures immédiates qui ont été prises, la production des ateliers détruits ne sera arrêtée que pendant deux ou trois mois.

BIENNE, 15 janvier 1887.

75

F. REYMOND & Cie

FROMAGES DE BELLELAY

(Têtes de Moines)



FABRICATION

EXPORTATION

GOTTLIEB LIENHARD
à BELLELAY (Jura bernois, Suisse) 66

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

L.F. SANDOZ-MULLER

CHAUX-DE-FONDS

Aiguilles de montres
en tous genres 73

SPÉCIALITÉ
de Genres anglais
et aiguilles de secondes

PRIX MODIQUES — OUVRAGE FIDELE

Fabrique de pierres en tous genres
Vente et achat de diamants et pierres brutes.

GROS ET DÉTAIL 70

Vraconnoz, de Ste-Croix.
Daniel Cottet, Côte-aux-Fées.

G. JOHO

BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE

Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : **G. JOHO**, Berne.

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ
d'essences de lavande surfine
et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs
pour doreurs et nickerleurs.

W. GUGELMANN.

oooooooooooo

CAFÉ-RESTAURANT

et

JARDIN D'ÉTÉ

GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY

— BIENNE —

Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

oooooooooooo

FABRIQUE

d'Etuis de Montres

en tous genres

CHARLES GOERING & Cie

CHAUX-DE-FONDS 46

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc.

37
Travail prompt et garanti.

A louer 38

pour St-Georges 1887, à 20 minutes de Bienne (Tramway), campagne avec vastes locaux et dépendances, 16 chambres habitables, grande galerie servant actuellement d'atelier, jardins, cour, terrasse, basse-cour et verger. — Très convenable pour un chef d'atelier logeant lui-même ses ouvriers. — Eventuellement, force motrice.

Louis Muller, Bienne.

On offre à louer

à Bienne, pour St-Georges 1887, un appartement de 4 pièces, cuisine, installation d'eau et toutes les dépendances nécessaires.

58

Un grand atelier bien éclairé, propre pour tout genre de commerce.

On louerait de préférence le tout ensemble, au besoin séparément.

S'adresser au bureau du journal.

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sucroses en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme

en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne

89, Rue de la Gare, 89.